

- Le Président -

Monsieur Philippe AUGIER
Président de la Communauté de communes
Cœur Côte Fleurie
12, Rue Robert FOSSORIER
14800 DEAUVILLE

N/Réf. : SB/nl – n°34

Objet : Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé avec avis de réception en date du 23 février 2024, reçu par mes services le 29 février suivant, vous nous avez transmis, en application des dispositions des articles L.153-40 et L.132-9 du Code de l'urbanisme, le **projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Cœur Côte Fleurie**. Ce projet sera prochainement soumis à enquête publique.

La commission 'SCoT-suivi des dossiers', réunie le 17 avril dernier, a procédé à l'examen de ce dossier. A cette occasion, Madame Caroline VIGNERON, votre Directrice Générale Adjointe à l'Aménagement du territoire et à la Prospective, a pu exposer le projet et répondre aux diverses questions de la commission. Je tiens à l'en remercier chaleureusement.

Le dossier a pour but d'effectuer des ajustements règlementaires qui n'ont pas pour effet de changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ces ajustements portent notamment sur la redélimitation des linéaires commerciaux à Blonville-sur-Mer, la suppression de l'emplacement réservé pour la déviation de Tourgéville (RD n°27), l'ajout d'un emplacement réservé à Deauville, au niveau du gymnase localisé Rue Fracasse, des reformulations ou des adaptations du règlement écrit (taille des velux, intégration visuelle des panneaux photovoltaïques en toiture, isolation par l'extérieur du bâti traditionnel, ...) et quelques évolutions, à la marge, du règlement graphique, notamment avec une identification de bâtiments d'intérêt patrimonial au sein du Haras du Quesnay, afin de permettre leur changement de destination vers de l'hébergement hôtelier ou touristique.

Les membres de la commission ont souligné la clarté et la cohérence du dossier présenté et ont prononcé un **avis favorable au projet de modification n°5 du PLU intercommunal de Cœur Côte Fleurie**. Je vous saurai gré de bien vouloir porter à la connaissance du commissaire enquêteur et de vos administrés cet avis à l'occasion de l'enquête publique que vous organiserez prochainement. L'équipe technique du SCoT se tient à votre disposition pour vous apporter les éléments dont vous pourriez avoir besoin et tout conseil susceptible de vous aider à finaliser le dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président


Yves DESHAYES